

CLI

SITE DE CREYS-MALVILLE

1.1

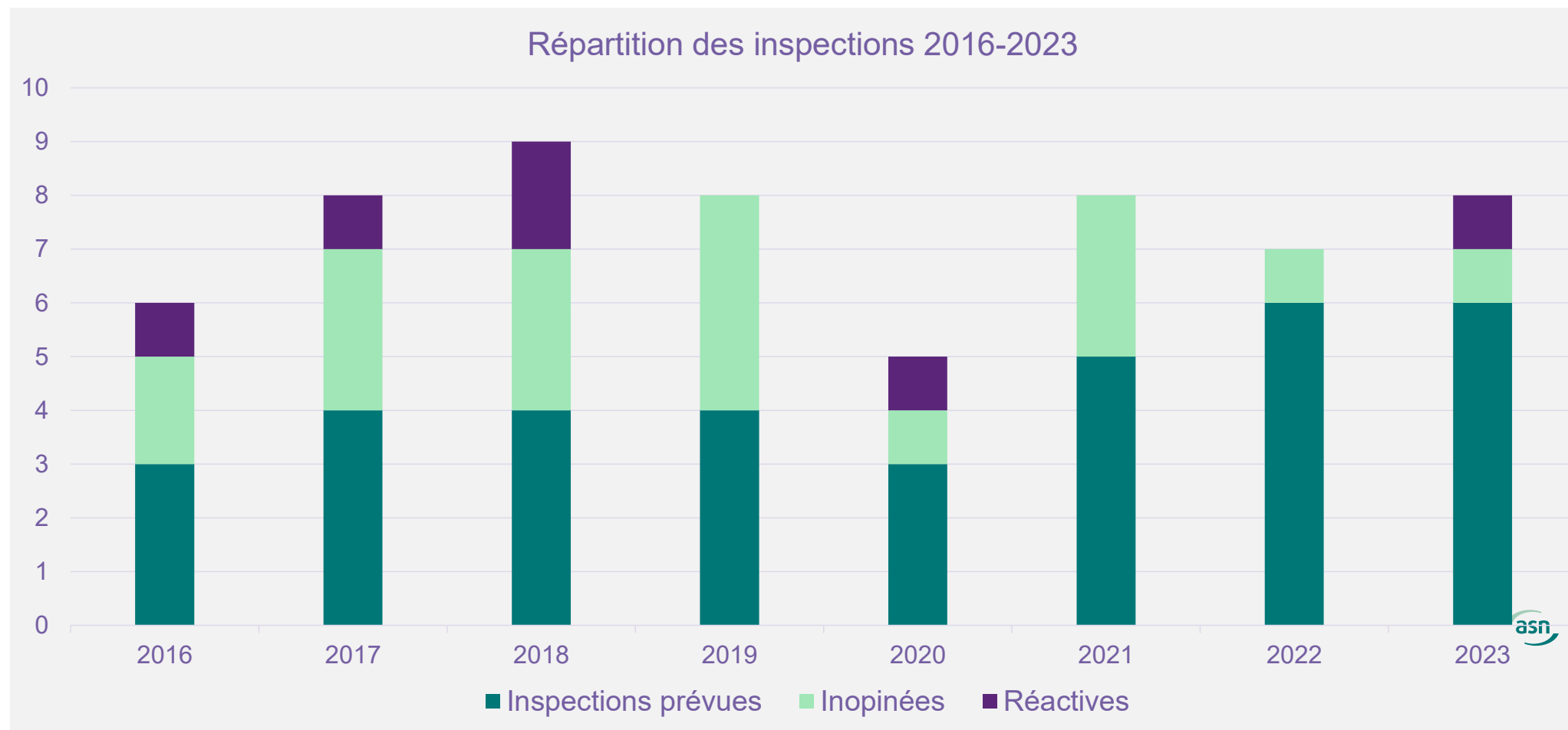
BILAN DES INSPECTIONS

INSPECTIONS 2023

8 inspections ont été réalisées en 2023 :

- Conception et construction (26/01)
- Respect des engagements (07/03)
- Équipements sous pression non nucléaires (27/04)
- Incendie (27/06)
- Gestion des déchets (21/09)
- Travaux de démantèlement (19/10)
- Management de la sûreté (16/11) (inspection réactive)
- Prélèvements d'eau et rejets dans l'environnement (05/12) (inspection inopinée)

INSPECTIONS RÉALISÉS DEPUIS 2016



DÉROULEMENT DES INSPECTIONS

- Bonne implication des équipes du site dans la préparation en amont pour les inspections annoncées, mais également pendant l'inspection inopinée.**
- Optimisation du temps d'inspection.**
 - Pas de difficultés pour rentrer sur le site.
 - L'articulation, en journée, entre les différents intervenants est relativement efficace.
- La qualité des réponses est jugée satisfaisante dans l'ensemble.**
- Les délais de réponses sont satisfaisants.**

POINTS POSITIFS

- Propreté des installations.
- Actions proposées suite aux inspections.
- Disponibilité des interlocuteurs.

POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'ATTENTION

Surveillance des intervenants extérieurs

Une inspection (Conception et construction) et deux événements significatifs sur l'année 2023 ont montré une faiblesse dans le cadre de la surveillance des intervenants extérieurs (entreprises prestataires).

Organisation EDF pour la gestion de l'obsolescence

L'exploitant a mis en place une organisation et des actions permettant d'identifier tous les équipements (systèmes élémentaires). Des actions sont en cours de réalisation, notamment afin de constituer « un stock stratégique » pour les équipements les plus sensibles. L'exploitant doit être vigilant quant à la bonne réalisation de cette action.

Organisation EDF pour la gestion des écarts

Des actions sont engagées par l'exploitant pour améliorer significativement la situation suite à l'inspection « Respect des engagements » de l'année 2021 (Suivi des actions proposées, mise en œuvre d'une revue périodique du processus « Gestion des écarts »...). Les efforts doivent être poursuivis.

1.2

BILAN DES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

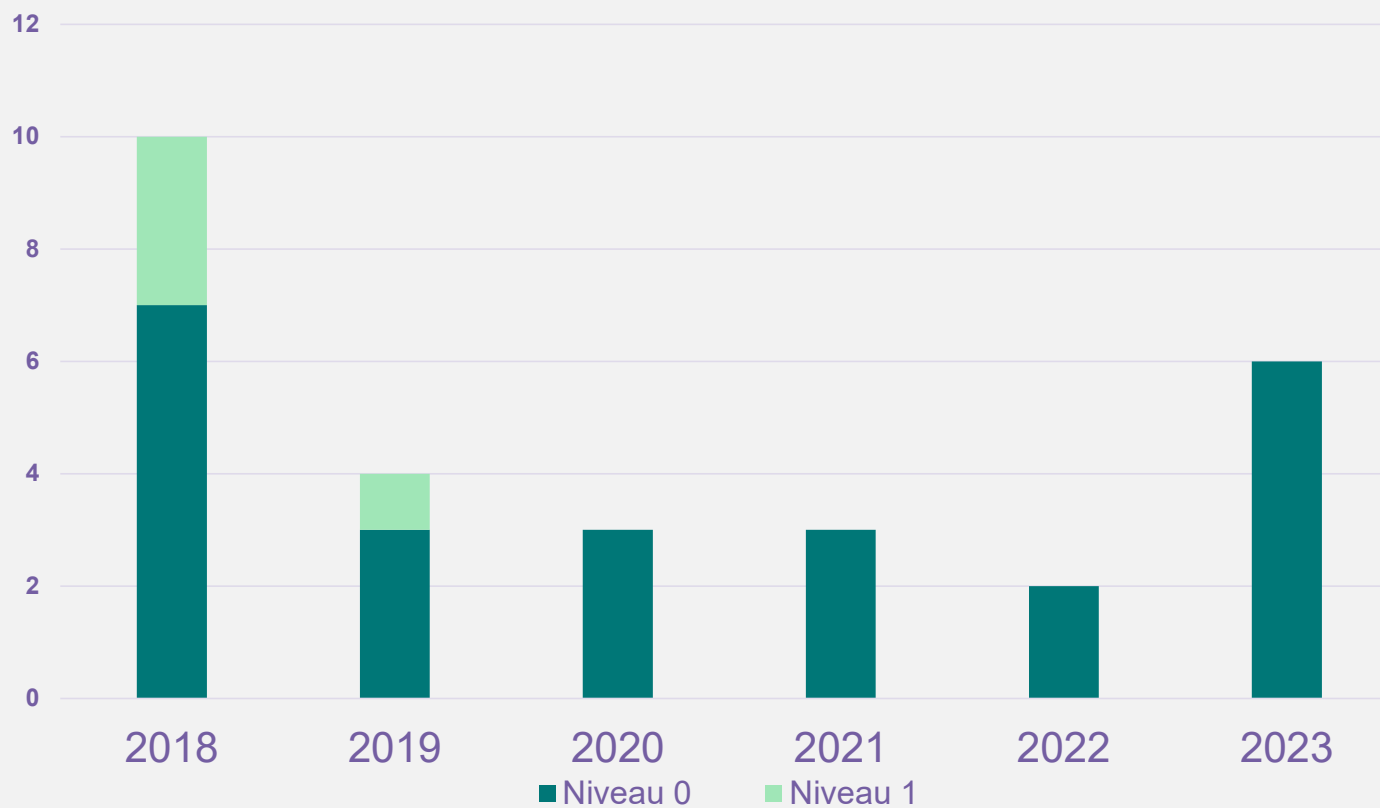
ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

6 ESS sur l'année 2023

- Non respect de la qualification au séisme des moteurs MPFA 04/05 ZV et MPFB 05 ZV (systèmes aéroréfrigérants) (13/01/2023).
- Mise en service automatique du diesel 2LHRA01GE suite à l'avarie d'un matériel (26/01/2023).
- Manquement aux dispositions relatives à la maîtrise de la charge calorifique dans la zone centrale de l'atelier D2 (départ de feu) (16/06/2023).
- Aspersion d'eau brute ayant conduit à la perte des systèmes d'alimentation électrique sur la voie B de l'APEC (la voie B du système de contrôle commande a été indisponible) (30/06/2023).
- Défaut qualité dans la gestion des essais périodiques requis par les RGE déchets (règles générales d'exploitation / non réalisation de certains essais périodiques et perte de traçabilité de certains essais périodiques réalisés) (18/07/2023).
- Perte du transformateur 2 LLZB 01 TR ayant conduit à l'indisponibilité simultanée des diesels 2 LHRA et B 01 GE (15/09/2023).

BILAN DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

Bilan ES



ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

- ❑ Niveau de transparence maintenu sur les événements (notification rapide à l'ASN). Les délais de déclaration des ES et de transmission des CRES sont jugés corrects.
- ❑ 2 ES (événements significatifs) : « Non respect de la qualification au séisme des moteurs MPFA 04/05 ZV et MPFB 05 ZV » et « Aspersion d'eau brute ayant conduit à la perte des systèmes d'alimentation électrique de la voie B de l'APEC ».

Ces deux ES relèvent d'un manque de robustesse de l'organisation du site en matière de pilotage et d'organisation des opérations à réaliser.

Vigilance concernant la fiabilité de la fonction de sûreté « Refroidissement de la piscine » au sein de l'INB n°141.

- ❑ 2 ES : « Manque aux dispositions relatives à la maîtrise de la charge calorifique dans la zone centrale de l'atelier D2 » et « Défaut qualité dans la gestion des essais périodiques requis par les RGE déchets ».

Ces deux ES marquent des faiblesses dans la surveillance des intervenants extérieurs. L'ES « Défaut qualité dans la gestion des essais périodiques requis par les RGE déchets » a conduit à réaliser une inspection « Management de la sûreté » comprenant un entretien avec le prestataire chargé de l'activité.

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

- ❑ 2 ES : « Mise en service automatique du diesel 2LHRA01GE suite à l'avarie d'un matériel » et « Perte du transformateur 2 LLZB 01 TR ayant conduit à l'indisponibilité simultanée des diesels 2 LHRA et B 01 GE ».

Ces deux ES soulignent le caractère obsoléscent de certains équipements installés notamment au niveau de l'INB n°141.










2

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2024

RETOUR SUR LE BILAN N-1

Thématiques 2023

-  Surveillance des intervenants extérieurs → Deux évènements significatifs (départ de feu et défaut de qualité sur des essais périodiques) et inspection « Conception et construction » / mise en œuvre des actions proposées / évaluation de l'efficacité des actions sur une période moyen terme.
-  Gestion des EIP → Le travail est toujours en cours de réalisation, une liste exhaustive est attendue pour 2024 corrélée aux actions engagées en matière d'obsolescence.
-  Organisation en cas de crise → 4 exercices réalisés en 2023 et nouveau PUI en vigueur. L'ASN reste attentive quant à la confirmation de l'efficacité de cette nouvelle organisation.
-  Environnement et gestion du marquage des sols aux hydrocarbures → Déroulement du plan d'action en cours.
-  Obsolescence → Satisfaisant et l'effort doit être poursuivi.
-  Travaux de démantèlement → Satisfaisant.
-  Facteurs Sociaux Organisationnels et Humains (FSOH) → Actions engagées et les activités concernant cette thématique doivent être pérennisées.

PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2024

En 2024, il est nécessaire de :

- **Poursuivre les efforts déjà engagés, notamment sur :**
 - L'obsolescence.
 - L'organisation des moyens de crise (nouveau PUI en vigueur).
- **D'améliorer le niveau de rigueur d'exploitation, notamment dans le cadre de la surveillance des intervenants extérieurs participant aux principaux chantiers en cours sur le site (chantiers D2 et D4 / chantier de déconstruction des SNA).**
- **Réaliser les préparations nécessaires pour les travaux de retrait des pollutions aux hydrocarbures au niveau du bassin SEOA 02 BA.**
- **Mettre en œuvre de manière opérationnelle le réseau FSOH (Facteurs sociaux, organisationnels et humains) au niveau du site.**

